Zeitschrift: Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur
Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Monatshefte
Band: 45 (1965-1966)
Heft: 12

Artikel: Le Concile et le Renouveau dans l'Eglise
Autor: Saint-Chamant, Jean de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-161791

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vor allem aber muß der Westen energische Anstrengungen zu immer engerer Einigung machen. Vielleicht bedarf es dazu des allmählichen Hereinwachsens einer jüngeren Generation, die nicht mehr in den nationalistischen Vorstellungen befangen ist, in verantwortliche Stellungen.

Die schweren Krisenerscheinungen im Bereich des Kommunismus, die eine logische Folge der Irrealität der marxistischen Doktrin sind, dürfen uns aber erlauben, mit voller Überzeugung zu sagen: Wenn der Westen fest bleibt, ist ihm der Sieg sicher.

Le Concile et le Renouveau dans l'Eglise

JEAN DE SAINT-CHAMANT

Le 11 octobre 1962, date de l'ouverture du Concile, a été pour un grand nombre de chrétiens à travers le monde un événement dont tous n'ont peut-être pas compris sur le moment la portée. Mais ses témoins à Rome ont senti qu'ils étaient placés tout d'un coup en face de la réalité vivante de l'Eglise et de son mystère. Ce fut là la révélation qu'apporta la cérémonie d'ouverture, dont on aurait souhaité qu'un nouveau Guardi, égal par le talent au grand peintre vénitien, fixât sur la toile les traits pittoresques et les couleurs chatoyantes. Spectacle imposant assurément que celui de ces deux mille sept cents Pères conciliaires, venus de toutes les parties de la planète, et qui, pour la première fois, rencontraient à Rome leurs frères du monde blanc et leurs frères des continents lointains, jaunes et noirs, ceux de l'Inde et du Japon, de la Chine et de l'Afrique — toute cette *diaspora* catholique (du grec *catholicos*, universel) qui se rendait à l'appel du chef de l'Eglise de Rome.

On ne saurait assez dire le souci pastoral qui animait ces évêques, ni les liens qui les unissaient dans une même pensée aux hommes, croyants ou incroyants, dont ils ont la charge. C'est un fait que le Concile a manifesté, dès le début, de façon éclatante, la catholicité de l'Eglise. En rassemblant dans l'unité un si grand nombre de pasteurs aux tendances les plus diverses, sans parler des observateurs relevant de confessions différentes et admis à siéger dans l'aula, il a montré que l'Eglise entend demeurer fidèle à la tradition apostolique pour mieux atteindre la réalité du monde d'aujourd'hui.

Nous examinerons successivement les deux questions qui nous paraissent avoir dominé le Concile à la fin de la dernière session: *l'institution du Synode épiscopal et les conclusions du schéma XIII*. Celui-ci, avec ses annexes, apparaît bien, selon l'expression de Jean XXIII, comme un «Signe des temps», c'est-à-dire

qu'il se présente comme le chapitre d'un nouveau livre dans l'histoire des rapports de l'Eglise et du monde.

On a parlé du triomphalisme de l'Eglise romaine. S'il faut entendre par là un certain style qui lui est propre depuis la Renaissance, style qu'ont illustré tant d'admirables artistes, il est certain que la manifestation conciliaire a pu sembler un signe visible, mais nullement provocant, de sa puissance. Un fait nouveau éclatait aux yeux de tous les témoins, qu'on ne saurait trop souligner, c'est que le Concile, par le nombre des observateurs, des experts, des auditeurs présents, reconnaissait l'existence des dénominations chrétiennes qui se situent en dehors de l'obédience romaine et s'offre à dialoguer avec elles. Après les funestes ruptures du XVIe siècle, un tel changement inaugure un renouveau qui s'étendra sans doute aux sources mêmes de la pensée catholique et aux grands travaux de la théologie biblique et historique dont Paul VI a reconnu la nécessité. Ce qui frappait encore les esprits, c'est le fait que cette assemblée d'évêques, de cardinaux, de patriarches d'Orient représentant les Eglises unies à Rome, témoignait de la succession ininterrompue des Apôtres, de même que Pierre s'incarne depuis deux mille ans dans l'évêque de Rome, aujourd'hui Paul VI. Ainsi l'Eglise catholique, si elle se réserve à la faveur du Concile d'ouvrir des voies nouvelles, ne lâche pas la chaîne qui la rattache à la tradition apostolique, comme nous le verrons à propos de la création du Synode épiscopal, désirée des Pères conciliaires.

Nombre d'entre eux, au cours de la quatrième session, ont invoqué l'*aggiornamento*, mot-clé, mot-programme, qui a été lancé pour la première fois par Jean XXIII, et qui est devenu depuis comme un leitmotiv des discours prononcés au Concile. Soyons sûrs que Jean XXIII n'aurait pas donné à l'*aggiornamento* la molle signification qu'on lui prête aujourd'hui. Jamais la pensée ne lui serait venue de «relativiser», comme l'a dit Paul VI, tout ce qui touche à l'Eglise, à ses dogmes, à ses lois, à ses structures et à ses traditions, alors qu'il eut au contraire, comme chacun sait, un sens si vif et si rigoureux des valeurs immuables de la religion chrétienne. On ne saurait trop insister, croyons-nous, sur ces questions de vocabulaire qui ont revêtu une importance particulière tout au long du Concile. La note de nouveauté qu'a apportée l'*aggiornamento*, ne la cherchons pas ailleurs que là où elle est: dans une fidélité à l'enseignement de l'Evangile et à l'autorité du magistère qui en est responsable. Paul VI l'a souligné avec autorité, dans son style bien à lui, au cours de son allocution du 18 novembre, sans doute une des plus importantes qu'il ait prononcée à Vatican II. Après avoir indiqué que l'*aggiornamento* de Jean XXIII ne saurait en aucun cas être confondu avec on ne sait quel laxisme accommodant, si contraire aux idées du pape défunt, il a conclu: «*Aggiornamento* signifiera donc désormais pour nous pénétration éclairée dans l'esprit du Concile et fidèle mise en application des directives qu'il a tracées d'une manière si heureuse et si sainte.»

Le Pape a insisté à plusieurs reprises sur sa volonté de faire vite et nul ne doute qu'il répondait ainsi au vœu de la majorité des Pères du Concile qui avaient pris part dans les commissions ou dans l'aula aux discussions souvent très animées des schémas. Celui qui a trait à la charge pastorale des évêques constitue un des résultats majeurs du Concile. Il a ouvert la voie à l'institution du Synode épiscopal qui a été annoncé par Paul VI dans son discours du 18 novembre dernier et accueilli avec faveur, si ce n'est avec enthousiasme, par la majorité des Pères.

Qu'est-ce donc que ce Synode des évêques, nouveau venu dans l'Eglise romaine, qui prolonge aujourd'hui la «collégialité épiscopale», dont le principe avait été admis, non sans difficulté, l'an dernier, lors de la troisième session? Il s'agissait de donner une consistance à cette collégialité et d'en faire une réalité permanente de l'Eglise. Son but fait apparaître toute l'originalité de la nouvelle institution: associer plus étroitement, et de façon habituelle, dans la responsabilité du gouvernement de l'Eglise, l'ensemble des évêques à celui d'entre eux qui en est la tête et le chef: le Pape.

On s'est étonné du choix du terme «synode», qui évoque immédiatement la pensée de l'Eglise orthodoxe. Mais le mot, en usage dans le droit ecclésiastique, a un sens propre, certainement préférable au terme de collégialité, plus hermétique. Voilà donc instituée cette assemblée des évêques auprès du Pape, qu'on a appelé aussi Sénat de l'Eglise, quand l'idée en a été lancée à Rome. Elle ouvre la porte à une participation du corps des évêques aux pouvoirs apostoliques de Pierre, mais c'est l'usage qu'ils en feront qui lui donnera forme concrète et visage. Ainsi les évêques pourront manifester dans leur diocèse la valeur du principe désormais reconnu de l'Eglise unie et diversifiée dont chaque partie, selon l'expression du Père Congar, expert au Concile, reflètera la totalité.

Bien qu'il eût semblé impensable il y a seulement une dizaine d'années, le Synode, tel qu'il est conçu aujourd'hui, constitue une innovation qui traduit la nature profonde de l'Eglise. Le changement qu'il opère dans l'institution ecclésiale fait passer l'esprit du Concile, si l'on peut dire, de la Curie et des dicastères romains, à l'intérieur même de l'Eglise. La promptitude avec laquelle le Pape a décidé de traduire par des actes et des institutions nouvelles les réformes demandées par les évêques montre qu'il est décidé à ne pas s'arrêter aux critiques de la droite et de la gauche, qui d'ailleurs sont allées en s'amenuisant au fur et à mesure que le Concile avançait vers sa fin. On peut penser que, si la convocation du Synode et son ordre du jour sont effectivement du domaine réservé du Pape, les suggestions des évêques, avec l'expérience que leur donnera l'exercice du pouvoir, seront de plus en plus écoutées, sinon même sollicitées. On n'a peut-être pas suffisamment remarqué que la création du Synode était d'une importance capitale pour le rapprochement avec les Eglises orthodoxes. Il sanctionne, en effet, l'existence et la personnalité des Eglises

locales et donne par conséquent à l'Eglise catholique une structure qui n'est pas éloignée de celle qui est de tradition dans l'Eglise d'Orient. Cette conception pluraliste prendra son plein effet avec les nouvelles institutions qui traduiront dans la vie de l'Eglise les réformes annoncées: en plus du Synode des évêques, le Conseil épiscopal missionnaire, les commissions héritées du Concile, enfin les conférences épiscopales à l'échelon national.

Le Synode sera composé de 150 évêques du monde entier, élus dans chaque pays par les conférences épiscopales, au prorata de leur nombre. Ce mode de désignation démocratique est d'une grande importance, car il permet d'apprécier la nature et l'aide que les évêques apporteront au Pape et de préciser les principes de leur collaboration.

L'initiative prise par Paul VI a dépassé les espérances. Elle est en quelque sorte révolutionnaire en ce sens qu'elle donne naissance à une institution entièrement nouvelle qui marquera un tournant sans précédent dans l'histoire de l'Eglise. Le Synode comportera aussi une représentation élue des supérieurs religieux, chefs des grands Ordres (bien qu'ils ne soient pas évêques), en raison du fait que leur juridiction a toujours été considérée, suivant le droit canon, comme une émanation du Pape lui-même. C'est à ce titre que les Chefs d'Ordre siégeaient au Concile.

Le Synode sera consultatif et permanent, étant entendu, spécifie le *Motu proprio* qui l'institue, que les membres élus et désignés pour y siéger n'ont pas, eux, un mandat permanent. Ils sont nommés seulement pour la durée d'un an, choisis, comme nous l'avons dit, par les 53 conférences épiscopales actuellement existantes dans le monde, qui reçoivent ainsi une consécration officielle et un rôle consultatif qu'elles n'avaient pas jusqu'ici. Il convient d'ajouter qu'un secrétariat, nommé par le Pape, fonctionnera à Rome et assurera la continuité de l'institution. Soumis à l'approbation des Pères du Concile, la grande majorité des évêques d'Europe, des Etats-Unis, du Canada, d'Amérique latine, d'Afrique, de l'Inde, l'ont approuvé, en même temps que plusieurs d'entre eux ont exprimé le désir de voir l'Eglise opérer la décentralisation qui est en train de se produire et se poursuivra avec la réforme de la Curie. Ainsi le Pape recevra un appui tout à fait nouveau du collège épiscopal et entendra ses suggestions. Il n'est pas exagéré de dire qu'une pareille association du pouvoir central et de la périphérie, comme l'on dit à Rome, prépare la physionomie de l'Eglise de demain où, par l'entremise de l'épiscopat mondial, l'autorité suprême résultera d'une plus étroite collaboration — nul ne peut encore l'évaluer — entre l'ensemble du corps des évêques et le Souverain pontife.

La création d'un organisme aussi original pose immédiatement la question assez épineuse de ses relations avec la curie romaine, si souvent dénoncée, et parfois très injustement, comme l'organe le plus réactionnaire de l'Eglise. Comme toujours en pareil cas, une opinion plus nuancée s'impose. Sans doute, comme tout ce qui est humain, comme tout ce qui est lié au temps, la curie se

trouve-t-elle exposée à des insuffisances et à la caducité. Il n'est que de se reporter au discours du Pape du 18 novembre pour savoir en quelle estime il tient la curie et quels égards il continue d'avoir pour elle:

> Pour ce qui est de la Curie romaine, permettez-moi de la désigner à votre bienveillance et à votre reconnaissance. Si l'Eglise catholique se trouve aujourd'hui dans les bonnes conditions que, grâce à Dieu, nous pouvons lui reconnaître, elle le doit en bonne partie au service de cet instrument actif et fidèle de l'exercice de la charge apostolique.
>
> C'est à tort qu'on le tiendrait pour vieilli, inapte, entaché d'égoïsme et de compromissions. C'est pour nous un devoir de témoigner de son mérite: les défauts qu'en d'autres temps on reprochait à cet ensemble d'hommes qui entourent et servent le pontificat romain n'existent plus de nos jours.

Un grand nombre de pères estiment, toutefois, qu'une évolution des mentalités et des habitudes de la curie serait souhaitable, et d'abord cette limite d'âge des cardinaux et des hauts prélats à soixante dix ans, que le cardinal Montini avait préconisée lui-même jadis et qui a toujours été différée. Un autre vœu exprimé serait que les postes de préfet et de secrétaire des grandes congrégations romaines fussent confiés à des hommes originaires de leurs pays respectifs, donc non romanisés, et ouverts au problème du monde moderne. Ainsi serait réalisée cette internationalisation de la curie, si souvent annoncée, mais toujours freinée par le poids même de son institution séculaire.

Répondant à une exigence interne du Concile, le Synode épiscopal, qui sera convoqué à partir de 1967, aidera, par le fait même de sa présence à Rome, à cette transformation. A travers lui, l'influence des conférences épiscopales reflétant les tendances propres à chaque pays s'exercera sur le pouvoir central. Il appartiendra au Pape, s'il le désire, de confier au Synode la décision des questions débattues et, à l'occasion, d'élargir le rôle consultatif du nouvel organisme. Certains vont même jusqu'à penser que le Synode est appelé à jouer un rôle d'instance vis-à-vis des commissions post-conciliaires et que son influence contrebalancera opportunément celle de la Curie romaine. Tels sont les espoirs que nourrissent les observateurs et divers témoins du Concile. Son prolongement, qui n'a pas fini de faire sentir ses effets par son ampleur, sa positivité et son universalisme, laisse entrevoir des possibilités œcuméniques que nul n'aurait osé prévoir il y a seulement quatre ans. Le départ a été donné au renouveau dans l'Eglise, dont on peut croire qu'il ne s'arrêtera pas là puisque le schéma XIII, qui traite de la présence de l'Eglise dans le monde, ouvre à ce renouveau des perspectives insoupçonnées. Il s'agit là d'une grande aventure dans laquelle s'est engagée toute la démarche conciliaire.

Le schéma XIII

Il a fini par voir le jour après cinq semaines de remaniements successifs de fond et de forme et apparaît, dans son état final, comme le test par execellence du désir de réforme de l'Eglise romaine. Pour les historiens de l'avenir qui auront

à leur disposition les archives du Concile, il sera intéressant de comparer entre eux les divers états du schéma, on peut dire du fameux schéma, car aucun n'a été plus discuté, ni plus passionnément attendu. Selon la pensée même de Jean XXIII, il s'affirme — l'expression est de lui — comme un « Signe des temps ». Le branle qu'il donne par les idées qu'il aborde dans des domaines si divers conditionne de nouveaux rapports avec le monde. Il favorise au premier chef l'ouverture œcuménique qui n'en est plus à ses débuts puisque quatre délégués du Saint-Siège, faisant suite à d'autres prises de contact, sont partis pour Istambul en vue de rencontrer le patriarche Athénagoras. Primat d'honneur de toute l'Orthodoxie et chef de l'Eglise d'Orient autocéphale, on sait qu'il entretient avec Paul VI, « frère bien-aimé et infiniment respecté », selon sa propre expression, les relations les plus confiantes. Ces sentiments d'amitié et d'estime viennent de recevoir une consécration officielle au cours de l'émouvante cérémonie qui s'est déroulée le 7 décembre au Patriarchat œcuménique d'Istambul, en présence du Patriarche et de Son Excellence le cardinal Shehan, archevêque de Baltimore, représentant du Pape. Dans la déclaration commune qui a été lue simultanément et solennellement à Constantinople et à Rome, Athénagoras et Paul VI ont exprimé leur « volonté de réconciliation et invité les deux Eglises à poursuivre le dialogue ».

Interrompue depuis le onzième siècle par l'anathème lancé au nom du Saint-Synode par le patriarche Michel Cérulaire, auquel avait répondu la bulle d'excommunication du Pape, la reprise des relations entre les deux Eglises inaugure une ère nouvelle qu'on peut croire chargée de promesses[1]. Une telle démarche prend aujourd'hui un sens profondément œcuménique et permet d'attendre de nouveaux entretiens, de nouveaux rapprochements avec les Eglises protestantes. C'est sous cet angle qu'on s'est félicité, dans les milieux conciliaires, de la création de deux commissions mixtes établissant des rapports confraternels entre le Secrétariat pour l'Unité, d'une part, le Conseil Oecuménique et l'Alliance Luthérienne mondiale, d'autre part. Cette saine émulation ne manquera pas de se faire sentir au sein du groupe mixte de travail, créé il y a deux ans au Nigéria à la conférence d'Unugu, qui vient de se réunir à Rome pour la seconde fois, en présence du pasteur Visser't Hooft, ancien président du Conseil Oecuménique de Genève. On peut croire qu'en agissant ainsi en commun, catholiques et protestants seront à même d'engager un dialogue fraternel qui sera d'autant plus fructueux que l'Eglise catholique, réformée par le Concile, comme l'a déclaré Jean Guitton récemment à Bruxelles, « s'est ouverte à la conciliation ».

L'Eglise se fait tous les jours comme le monde. Mais elle n'est pas le monde, elle est seulement dans le monde: distinction essentielle qui lui permet de se renouveler quand elle le juge à propos. Elle continuera après le Concile comme avant, mais fécondée par lui, donc ouverte au dialogue avec les autres et avec le monde. Le Secrétariat pour l'Unité, que préside on sait avec quelle délica-

tesse et quelle autorité, le cardinal Bea, poursuit sa tâche. Ancien directeur de l'Institut biblique à Rome, rompu à la connaissance de tous les courants de la pensée religieuse, il a été, avant même l'ouverture du Concile, placé par Jean XXIII à la tête de la Commission chargée des questions œcuméniques. Personne n'a plus fait que lui pour ouvrir un dialogue avec les Eglises chrétiennes, notamment avec le Conseil Oecuménique de Genève. Celui-ci l'a invité l'an dernier à prononcer une conférence contradictoire avec le pasteur Boegner, et l'on sait que cette rencontre eut un très grand retentissement. On aime à penser qu'un des effets du Concile sera d'amener bon nombre de catholiques à «mettre entre parenthèse leur conscience dogmatique et leur conviction qu'ils constituent la seule Eglise» (Père Congar). C'est à ce prix qu'ils pourront s'offrir sans arrière-pensée au dialogue, dont on ne met pas en doute l'utilité. Les convictions de chacun n'auront pas à souffrir d'une pareille confrontation et c'est assurément un des grands mérites du Concile d'avoir rendu possible ce rapprochement. Les observateurs, disons-le, par leur présence dans l'aula, auront beaucoup contribué à ce travail d'osmose dont se félicitent tous ceux qui gardent foi dans le Mouvement pour l'unité. Les communions non catholiques y ont pris une part qui restera une des caractéristiques du Concile. Leurs échanges de vues chaque semaine avec le Secrétariat pour l'Unité ont favorisé ces relations interconfessionnelles et rendu possible des approches en faveur de l'unité.

Cette grande vision de la rencontre, propre à notre temps, ne doit pas disparaître avec le Concile. Un renouveau s'accomplit mystérieusement tous les jours et nul ne peut dire ou il aboutira. Ce qui est sûr, c'est que le corps mystique de l'Eglise, qui s'étend au monde entier, reste susceptible d'accommodation, de changement, de rénovation, de progrès. Max Jacob, israélite, qui fut un écrivain catholique très original, avait couturne de dire: «Le mystère est dans cette vie, la réalité est dans l'autre.» En d'autres termes, le renouveau dans l'Eglise entrepris par le Concile, sujet de cet article, est en marche et celui-ci poursuit son travail d'édification appuyé à la fois sur le changement et sur la pérennité. Il est significatif que l'héritage d'omnipotence de l'Eglise romaine, dont certains gardent encore un souvenir nostalgique, n'a pas empêché le Concile d'adopter une attitude toute nouvelle à l'égard de certaines questions qui, jusqu'à présent, provoquaient de sa part des condamnations explicites. C'est ainsi que le Concile s'est refusé à formuler, malgré les combats d'arrière-garde livrés par la minorité, une nouvelle condamnation du communisme, tout en maintenant les réprobations antérieures. Même l'athéisme a été abordé avec autant d'esprit de compréhension que l'humanisme laïc et profane. C'est ce que Mgr Garonne (Toulouse), rapporteur du schéma 13, a tenu à souligner en disant que ce schéma représentait une sorte d'entrée en communion avec le monde et témoignait que l'esprit de dialogue l'emportait sur l'esprit d'anathème.

Parmi les «signes des temps», on n'étonnera personne en disant que la question du rapport des conjoints mariés est une des plus brûlantes. Le schéma XIII, bien loin d'avoir cherché à l'éviter, l'a abordée franchement. C'est donc sur la question des relations du couple qu'on attendait les orateurs. Si, dans plusieurs secteurs de l'opinion, on espérait des solutions toutes faites, cette attente risque fort d'être décue. Les Pères conciliaires considèrent, en effet, qu'ils n'ont pas, dans l'immédiat, à donner une réponse concrète sur tel ou tel point, aux interrogations des fidèles. Ce qui leur incombe, croyons-nous, est tout autre chose et, pour les croyants, d'un ordre essentiellement spirituel. Il leur revient de rappeler aux chrétiens que, quelles que soient les épreuves de la vie conjugale, c'est aux intéressés à s'interroger eux-mêmes sur les choses qui les concernent intimement à la lumière de leur foi.

Comme le désirait Jean XXIII, le Concile a fait entrer un courant d'air frais dans l'Eglise. Le problème complexe qui se pose aux couples unis par le mariage pouvait difficilement être traité à fond publiquement. Il est donc examiné actuellement par un bureau d'études réuni à la demande de Paul VI et composé d'une trentaine de membres, parmi lesquels des médecins, des sages-femmes, des théologiens, des psychiatres, expressément désignés en raison de leur compétence spéciale. Sur la finalité du mariage, telle qu'elle a été évoquée dans l'aula par le cardinal Suenens (Malines), une distinction fondamentale s'impose entre la fin dite *primaire*, tenant à la nature du mariage, et la fin seconde qui pousse les êtres humains à se marier par amour. Un effort méritoire a consisté, de la part de plusieurs orateurs, à montrer en s'appuyant sur les données actuelles des sciences psychologiques et médicales l'unité réelle des deux fins et leur cohérence profonde dans la communauté du couple. C'est à propos de ces considérations délicates que Mgr Mendez Arcos (Mexique) a fait ressortir la nécessité pour l'Eglise d'établir un dialogue avec l'homme moderne, tel qu'il se présente de nos jours, en proie aux forces obscures de son inconscient. Il importe donc de pénétrer la «psychologie des profondeurs», dont la connaissance est due, a affirmé Mgr Mendez, à la «découverte géniale de Freud».

Quelque temps après cette intervention qui fut écoutée par les Pères avec autant d'attention que de surprise, Mgr Pellegrino, archevêque de Turin, qu'on dit très estimé du Pape, s'est félicité des paroles «claires et nettes» que Mgr Mendez Arcos avait prononcées dans l'aula. Au cours d'une conférence donnée par lui au Bureau de presse du Concile, il a déclaré qu'on ne pouvait pas affirmer que le schéma XIII ne tiendrait pas compte de la «discipline moderne du freudisme». Il a semblé à l'auditoire que ces paroles de Mgr Pellegrino faisaient allusion à l'expérience psychanalytique menée actuellement, par ordre du Supérieur et avec l'autorisation du Saint-Siège, dans le monastère bénédictin de Cuernavacas au Mexique, expérience aujourd'hui controversée.

Quant à la question de la régulation des naissances, elle vient de franchir, à l'heure où nous écrivons, le cap de la commission qui n'a pas approuvé le point de vue très circonstancié du groupe mixte d'études, que Paul VI avait saisi spécialement du problème. En fait, si nous avons bien compris, tout en maintenant la condamnation des méthodes contraceptives déjà réprouvées, la question des nouvelles méthodes conceptionnelles expérimentées depuis reste posée. Les principes demeurent donc inchangés, selon la règle traditionnelle de l'Eglise, mais on se garde d'insister davantage sur la finalité exclusive de la procréation par rapport à l'autre fin du mariage, la fin qui vise au bonheur conjugal, dont il a été question plus haut. On peut croire, sans préjuger de l'avenir, que beaucoup s'en réjouiront.

On n'a pas été sans remarquer que le débat s'était élargi grâce au cardinal Alfrink (Utrecht) et surtout au cardinal Léger (Montréal). Ce dernier avait déjà, lors de la troisième session, insisté avec un grand bonheur d'expression sur l'aide mutuelle des époux «au plan du corps comme au plan de l'esprit» et déclaré que le couple, associé «pour le meilleur et pour le pire», constituait en soi-même une fin. Il a reconnu que, sous l'influence d'appréciations pessimistes, négatives de l'amour humain, l'importance et la légitimité de cet amour étaient restées trop longtemps obscurcies aux yeux de l'Eglise catholique. Affirmons sans crainte, a-t-il dit, que cet amour est bon et sain, car «les époux ne se considèrent pas, eux, comme de simples procréateurs, mais comme des personnes qui s'aiment». Un tel langage, on le croit sans peine, a éveillé un écho immédiat parmi les Pères du Concile qui se sont senti encouragés à rechercher une meilleure adaptation à la loi profonde du mariage et à situer le devoir de fécondité non «en fonction de la matérialité de chaque acte, mais à l'échelle de la vie totale du foyer».

Il apparaît donc que l'Eglise a pris en considération le problème du couple bien au delà de la question de la «pilule» qui ne résoud rien et qu'elle se réserve, le moment venu, d'apporter une réponse qui sera en accord avec les conclusions de la commission et du bureau d'étude compétents. Les époux chrétiens, que trouble encore un certain légalisme mal défini, hérité des temps passés, y trouveront un apaisement et sans doute, on peut l'espérer, la solution attendue au problème — naturel et surnaturel — qui les concerne.

A ces questions qui intéressent tant de personnes et auxquelles prirent part plusieurs auditeurs laïques, le Concile finalement n'apporte qu'une réponse dilatoire. Comment s'en étonnerait-on? Ce serait une grande illusion de croire que l'Eglise détient sur tous ces problèmes des solutions faciles. Une déception sera sans doute ressentie, à la suite de ces informations, dans plus d'un foyer chrétien qui attendait autre chose, peut-être une «recette», qu'il n'appartenait pas au Concile de donner. Devant cette insatisfaction relative, on se prend à espérer que les points de vue, parfois si différents, des experts et des théologiens finiront par trouver leur place, sans neutralisation ni malaise, dans des textes

clairs et définitifs, qu'il appartiendra au Pape de promulguer. Les discussions auxquelles a donné lieu le schéma XIII ont ouvert une espérance qui ne peut pas être déçue. Les questions qui ont été soulevées, les plus humaines que le Concile ait abordées, nous ont révélé un visage de l'Eglise qu'on ignorait jusqu'à présent. C'est pourquoi on sait gré à ses auteurs d'avoir dégagé la morale chrétienne de l'optique individualiste où elles se situait depuis le Concile de Trente, au profit d'une morale virile et délibérée, à l'échelle des problèmes de notre temps.

Il s'agit pour l'Eglise non d'ériger un système, d'édicter des préceptes, mais de rejoindre avant tout le monde dont elle a la charge. Sa tâche actuelle, cela a été répété maintes fois, est d'être présente à l'avenir du monde et, pour y parvenir, de promouvoir une sage modernisation de ses traditions et de ses usages surannés. La seule différence avec le passé est que jadis l'autorité de l'Eglise romaine suffisait à maintenir dans la société des règles qui étaient rarement remises en question. Il n'en est plus de même de nos jours où l'individu a pris conscience de son autonomie d'homme libre. Les exigences qu'il sent en lui l'amènent à se poser de multiples questions qui, lorsqu'il est chrétien, attendent de l'Eglise pour le moins un avis. Qu'il s'agisse de la propriété privée, du communisme, du désarmement, de la guerre, de la psychanalyse, de la régulation des naissances, des mariages mixtes, etc. l'Eglise est sollicitée par l'opinion de faire entendre sa voix et de donner des directions. Elle n'a pas cru encore pouvoir le faire à propos de quelques-uns des sujets abordés par le schéma XIII et se borne, en attendant, à indiquer une orientation générale dans l'esprit du Concile. Les grands textes promulgués constituent déjà par eux-mêmes un rajeunissement des positions traditionnelles de l'Eglise et serviront de base à une reprise du dialogue théologique avec les représentants des diverses confessions. On ne peut plus douter maintenant que le Concile, tourné vers l'avenir, a ouvert les voies à une évolution des esprits qui se poursuivra dans la période post-conciliaire où nous sommes entrés. C'est pour ces raisons que s'est constitué récemment à Rome un centre de dialogue dans la ligne du Concile, le S.E.P.T. (Secrétariat pour l'Etude des Problèmes de notre Temps), composé de spécialistes et de savants laïques et ecclésiastiques qu'associe une commune préoccupation: la connaissance des grandes mutations qui caractérisent notre époque dans l'ordre de la cosmogénèse, des recherches psychosomatiques, et du problème complexe de l'insertion de l'individu dans le monde moderne. Une espérance, un optimisme, caractérisent cette recherche planifiée qu'animent un esprit de synthèse et un authentique humanisme.

A l'avant-veille de la clôture, la question délicate d'un sacerdoce marié a rebondi à propos de la discussion du schéma sur les prêtres. Elle avait été soulevée quelques semaines auparavant par la demande d'intervention de Mgr Koop (Brésil), d'origine hollandaise, intervention à laquelle les «modérateurs» se sont opposés à la demande du Pape, mais dont le texte n'a pas tardé à circuler

dans Rome et a provoqué d'assez vives discussions. La presse, en exagérant l'incident, a donné fâcheusement l'impression que le problème se posait à l'état aigu, ce qui n'est certes pas le cas en France. Certains ont paru même oublier que le célibat des prêtres, institué depuise seize siècles par l'Eglise d'Occident, vaut à celle-ci, malgré quelques traverses, un caractère particulier dont son autorité bénéficie aujourd'hui dans le monde.

Il serait vain, toutefois, de nier que des évêques d'Amérique du Sud sont actuellement aux prises dans leurs diocèses avec de graves difficultés occasionnées par la conduite, parfois regrettable, de leur clergé. Mais il s'agit là de cas d'espèce qu'on aurait tort de généraliser. Plusieurs évêques, pour y remédier, sont à la recherche de solutions sans doute difficiles à trouver, mais dont l'urgence, a reconnu Mgr Koop, s'impose, ce qui d'ailleurs est sans préjudice pour le maintien de la loi du célibat qui demeure encore la règle de l'Eglise d'Occident. Un éloge très senti a été rendu à cette occasion aux prêtres orientaux mariés, malgré l'avis de plusieurs Pères qui auraient préféré qu'on n'en fît pas mention dans le schéma, pour éviter ainsi toute comparaison. Les Eglises d'Orient en communion avec Rome, qui s'honorent de compter tant d'hommes éminents et de prêtres vertueux, ont gardé leur discipline primitive, qui comporte le mariage, sauf pour l'épiscopat. C'est pourquoi le schéma a reconnu la valeur des prêtres mariés d'Orient et reçu l'approbation du patriarche Maximos IV d'Antioche ainsi que du cardinal Bea, soucieux de ne pas laisser dévaluer le clergé oriental. Le fait mérite d'être souligné, car il témoigne en faveur d'une affirmation de l'universalité de l'Eglise. On peut y voir aussi un hommage rendu au patriarche Maximos IV, dont les interventions au Concile ont chaque fois mis à l'honneur l'Eglise d'Orient en la personne d'un de ses plus savants et plus illustres représentants.

Un grand nombre de personnes s'est félicité que Vatican II, rompant avec une tradition ancienne de l'Eglise romaine, ait pris soin de ne présenter aucun anathème ni aucune condamnation, mais qu'il ait marqué, au contraire, un très sincère désir de renouer avec la dimension historique et cosmique de l'espérance chrétienne. Ainsi s'unifie, selon l'esprit biblique, ce qu'une certaine vue catholique des choses a trop longtemps séparé: Dieu, l'homme et l'univers. On n'a pas manqué de remarquer qu'une telle synthèse évoque l'œuvre du Père Teilhard de Chardin, qui a fait l'objet, à la fin du Concile, de plusieurs conférences diversement appréciées, dont une, magistrale, de Lubac.

Deux faits ont marqué le 7 décembre la dernière séance solennelle du Concile: la réforme du Saint-Office, qui limite certaines de ses plus anciennes prérogatives, et le baiser de paix que se sont donné le délégué du Patriarche œcuménique de Constantinople et le Pape de Rome. Ces deux événements inaugurent une ère nouvelle pour la chrétienté, dont il est permis de penser aujourd'hui qu'elle sera à la mesure de notre espérance. En dépit des efforts accomplis depuis quatre ans par les commissions conciliaires, certaines ques-

tions ne sont pourtant pas encore assez mûres pour apporter des réponses définitives tenant compte de la variété des points de vue et des diverses tendances des Pères. Dans six mois, dans un an, quand le travail sera décanté et tous les *modi* des schémas dépouillés, il apparaîtra que le Concile a rempli sa tâche et s'est engagé irrévocablement dans la voie du renouveau.

* * *

Paul VI a désiré, avant de prononcer la clôture du Concile, qu'un éclatant hommage fût rendu à ses deux illustres prédécesseurs, Pie XII et Jean XXIII, qui, chacun à sa manière, en ont préparé les voies. On n'ignore pas que Pie XII, en son temps, avait déjà songé à un Concile et même réuni une commission en vue d'en étudier la préparation. Mais de graves événements politiques dans le monde ne lui ont pas permis de réaliser ce projet. Il a fallu la venue de Jean XXIII pour que l'idée prît corps et que Vatican II ouvrît ses portes à Rome. En vue de répondre aux vœux d'un grand nombre de Pères conciliaires, Paul VI a annoncé le 18 novembre dernier, devant la Congrégation générale, son intention d'engager simultanément les deux procès de béatification de Pie XII et Jean XXIII. Il n'a donc plus été question du vote par acclamation, préconisé par un certain nombre de Pères à propos de Jean XXIII, et l'on en revint à la procédure traditionnelle de l'Eglise.

Il n'a pas manqué dans les milieux conciliaires de Pères et d'auditeurs pour le regretter. Un pasteur protestant, lui-même observateur au Concile et ami de Jean XXIII, a formulé ainsi son avis quand la nouvelle de la béatification fut officiellement annoncée: «Ne touchez pas à Jean XXIII, il nous appartient comme à vous. C'est nous l'enlever que de le béatifier.» On aime à penser que, si Paul VI a tenu à rapprocher ainsi les deux Papes dans la même consécration de leurs mérites, c'est pour couper court à la légende de leur prétendue opposition. Ce geste du Souverain Pontife a été au cœur de tous les chrétiens. Comment pourraient-ils séparer dans leur admiration et leur reconnaissance ces deux grands esprits qui, avec des dons si divers, ont orienté pour des siècles la marche de l'Eglise vers son destin éternel? Nous nous félicitons, en achevant ces lignes, que les Eglises non unies à Rome aient elles-mêmes compris et approuvé la pensée de Paul VI en faveur des deux derniers Papes qui, l'un et l'autre, ont dominé leur temps.

[1] Les traditions de l'Eglise orthodoxe et le principe de la collégialité que le Concile a remis en honneur manifestent une convergence vers le rétablissement de la communauté et, on peut l'espérer, un jour, de l'union entre les parties occidentale et orientale de l'Eglise. L'Orthodoxie, pour sa part, en dépit des divergences qui l'ont opposée si longtemps au siège de Rome, n'a jamais contesté au Pape la préséance due au «Premier évêque de la Chrétienté», ainsi que le Patriarche Athénagoras a désigné lui-même Paul VI après la levée des excommunications.